

**Présidence de M. Claude Bonnard, président**

**Membres absents excusés** : Caroline Alvarez ; Xavier de Haller ; Thérèse de Meuron ; Marie Deveaud ; Sarah Frund ; Fabrice Ghelfi ; Diane Gilliard ; Albert Graf ; Evelyne Knecht ; Gilles Meystre ; Sophie Michaud Gigon ; Philippe Mivelaz ; Roland Rapaz ; Rebecca Ruiz ; Yvan Salzman ; Anna Zürcher.

**Membres absents non excusés** : Martine Auderset ; Benoît Biéler ; Jean-Louis Blanc ; Jean-Michel Dolivo ; Andrea Egli ; André Gebhardt ; Alain Hubler ; François Huguenet ; Olivier Martin ; Stéphanie Pache ; Bertrand Picard ; Paul Kahumbu Ntumba ; Francis Pittet ; Myriam Tétaz ; Elena Torriani ; Maria Velasco ; Magali Zuercher.

Membres présents	67
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	17
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 24 h 00, en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Rapport s/ préavis  
2009/12**

**Immeuble rue de Genève 57 à Lausanne, Arsenic – centre d'art scénique contemporain. Rénovation de l'enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central et réaffectation des locaux. Demande d'un crédit d'étude.**

**Rapporteur : M. Jean-Luc Chollet (UDC)**

**Discussion**

Philippe Jacquat (LE) ; Guy Gaudard (LE) ; Silvia Zamora, directrice de la culture, logement et patrimoine (CLP).

**Vote**

Le Conseil, à une très large majorité, avec 6 avis contraires et 8 abstentions, accepte les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'390'000.– destiné aux études relatives à la rénovation de l'enveloppe de l'immeuble rue de Genève 57 (Arsenic), à l'assainissement des installations CVSE, à la mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, à la surélévation de la toiture du corps central ainsi qu'à la réaffectation des locaux. Ce compte sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité par voie de préavis ;
2. de balancer le compte d'attente 3302.581.320 par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1 ;

3. de faire figurer sous la rubrique 3302.390 « Imputations internes » les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 1.

**Clôture**

La séance est levée à 24 h 10.

Le président :

La secrétaire :

.....

.....